

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU JEUDI 05 NOVEMBRE 2009**

Étaient présents : M. AUTRÉAU, M. PLUOT, M. VIDET, M. HEMBISE, M. DOYEN, M<sup>me</sup> GEORGET, M. DEFAUX, M<sup>me</sup> CHARLOIS, M<sup>me</sup> PASQUIER,  
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. TONIUTTI, M<sup>me</sup> PROTAT

Absente : M<sup>elle</sup> CORDIER.

Pouvoir : de M. TONIUTTI à M. HEMBISE.

Secrétaire de séance : M. Claude DOYEN.

**APPROBATION DU P.V. PRÉCÉDENT :**

M. PLUOT donne lecture du procès-verbal de la séance du 28 Septembre 2009, publié et affiché en son temps, qui est approuvé à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR :**

**✚ Création d'une piste cyclable**

Suite à l'avis d'appel à concurrence passé pour la création d'une piste cyclable reliant Sauvage à Saint Just, la commission Travaux a examiné les propositions des cinq entreprises ayant répondu. Le montant des travaux estimé s'élève à environ 600 000 € H.T. au moins, sans compter le coût d'acquisition des terrains.

La Commission Travaux propose donc d'ajourner ce projet jugé beaucoup trop onéreux pour les finances de la commune.

Ce projet est jugé comme non-prioritaire, d'autant plus que les cyclistes peuvent emprunter le chemin rural communal dit « du pétrole ». La commune pourra réaliser des aménagements visant à réduire la vitesse de circulation des véhicules, par la pose de ralentisseur par exemple, à l'occasion d'une prochaine réfection de la chaussée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE d'ajourner le projet de piste cyclable reliant Sauvage à Saint Just
- DÉCIDE en conséquence de ne retenir aucun maître d'œuvre ayant répondu à l'appel à concurrence.
- DÉCIDE de réfléchir à la possibilité de réaliser des aménagements de la circulation sur le chemin du

Pétrole

**✚ Extension du réseau électrique rue Maximilien Robespierre**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet réalisé par le SIEM concernant l'extension du réseau électrique rue Maximilien Robespierre, dans la partie en « voie sans issue ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE l'extension du réseau électrique rue Robespierre pour desservir deux parcelles cadastrées ZP n° 114 Lot 1 et Lot 2.
- S'ENGAGE à régler au SIEM les frais afférents aux travaux d'extension du réseau BT, pour un montant de 4 500 € suivant le devis du 13 octobre 2009.

**✚ Création d'une zone de retournement rue Robespierre**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le devis réalisé par l'entreprise COLAS pour la création d'une place de retournement au bout de la rue Robespierre dans la partie en voie sans issue.

La fin de la voie n'est pas carrossable jusqu'à son extrémité qui est restée en chemin de terre. Le camion de ramassage des déchets est obligé de faire demi-tour sur une parcelle privée.

Après examen du projet et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE le projet de création d'une place de retournement rue Maximilien Robespierre dressé par l'entreprise COLAS pour un montant de 12 502 € H.T.

## ✚ Tarifs communaux pour 2010

Le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les tarifs communaux applicables en 2010 :

<b>OBJET</b>	<b>TARIFS 2010</b>
Photocopie <b>A4 en noir et blanc</b>	0,18 €
Photocopie <b>A3 en noir et blanc</b>	0,36 €
Photocopie <b>A4 en Couleurs</b>	1,00 €
Photocopie <b>A3 en Couleurs</b>	2,00 €
Droits de place le mètre linéaire	2,60 €
Salle dite du « centre aéré » au stade	70,00 €
Salle dite de la « M.J.C. » vin d'honneur	70,00 €
Salle dite de la « M.J.C. » repas	150,00 €
Concession pleine terre 2 m x 1 m - 30 ans	200,00 €
Case de columbarium pour 2 à 3 urnes maximum - 15 ans	250,00 €
Case de columbarium pour 2 à 3 urnes maximum - 30 ans	500,00 €
Caveau cinéraire pour 4 à 5 urnes maximum - 15 ans	200,00 €
Caveau cinéraire pour 4 à 5 urnes maximum - 30 ans	400,00 €
Droit de pêche au plan d'eau du 1er janvier au 31 décembre pour les résidents de la commune	12,00 €
Droit de pêche au plan d'eau du 1er janvier au 31 décembre pour les non-résidents dans la commune	24,00 €

## ✚ Sortie de l'actif des cessions

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder aux écritures budgétaires suivantes :

<b>SECTION</b>	<b>DÉPENSES</b>			<b>RECETTES</b>		
<b>Fonction°</b>	675 CHAP 042	Valeur nette comptable du bien  N° <b>Inventaire:</b> <b>164</b>	<b>9 106,69 €</b>	775	Produit de cession	<b>1 000,00 €</b>
				776 CHAP 042	Moins value	<b>8 106,69 €</b>
<b>Investism°</b>	192 CHAP 040	Moins- value de cession	<b>8 106,69 €</b>	2182 CHAP 040	Valeur initiale	<b>9 106,69 €</b>

## 🚩 Questions diverses – TOUR DE TABLE

M. AUTRÉAU : informe qu'il a rencontré Mme LE CAOUSSIN, Présidente de la MJC et M. HUGUIER concernant l'attribution du nom de Pierre et Marcelle DAVESNE à la MJC de Saint Just, en tant que fondateurs de cette salle.

Cette manifestation inaugurale se déroulera le :

**SAMEDI 09 JANVIER 2010 à 11 h 00**

A cette occasion, un discours inaugural sera prononcé et une plaque sera apposée sur la façade de la MJC, suivis par un vin d'honneur.

L'ensemble du Conseil Municipal est invité à participer à cet hommage.

Pétition contre l'usine GODART : M. AUTRÉAU a convoqué M. GODART à une réunion de concertation avec les plaignants pour le Samedi 14 Novembre à la Mairie.

M. AUTRÉAU remet à M. DOYEN les courriers d'invitation à cette réunion à remettre à chaque pétitionnaire.

Mme CHARLOIS : signale qu'une gouttière d'un particulier se déverse directement dans la ruelle de l'église, occasionnant des dégradations et des mares d'eau.

Mme CHARLOIS déplore également les nombreux lierres et arbustes non taillés qui viennent déborder sur les voies publiques et gênent le passage, comme c'est le cas dans la ruelle de l'église ou dans la rue Émile Zola.

M. HEMBISE : s'informe de l'avancement des travaux d'extension du réseau électrique dans la rue Jean Zay et chemin de la Mare aux Cannes.

*M. AUTRÉAU informe que le dossier avance en ce qui concerne la partie communale. Une convention vient d'être signée avec INEO pour les travaux rue Jean ZAY.*

M. HEMBISE demande si les essais d'illumination de l'église ont été réalisés ?

*M. PLUOT informe qu'il est toujours dans l'attente d'un rendez-vous avec la société PHILIPS et que les travaux ne seront pas réalisés pour la fin d'année.*

M<sup>me</sup> PASQUIER : s'informe de la durée prévisible des travaux sur la route de Maizières.

*M. AUTRÉAU informe que ces travaux routiers devraient prendre fin la semaine prochaine (semaine 46) si les conditions météo le permettent.*

M. VIDET : concernant le CCAS, 242 personnes âgés de 70 ans et plus ont été dénombrés.

Actuellement les inscriptions se répartissent comme suit :

REPAS : 77 inscrits + 8 conjoints – SAMEDI 28 NOVEMBRE à 12h00 à la MJC – Le service sera assuré par des bénévoles du CCAS. Le traiteur retenu est M. BRELEST à ARCIS.

COLIS : 150 inscrits – Distribution le MARDI 22 DÉCEMBRE en matinée.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question soulevée, la séance est levée à 21 H 15.

Vu, le secrétaire de séance  
Claude DOYEN

Vu le Maire,  
James AUTRÉAU.